

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 1^{er} novembre 2012, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Daniel NIKLES**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame et Monsieur les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette troisième séance du Conseil communal de 2012. Puis il ouvre la séance et demande à la secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs **Violeta ARSIC STANOJEVIC**, **Eric BARROUD**, **Jean-Claude BONELLI**, **Marie-José BOURQUIN**, **Pascal BRUGGER**, **Joao CARDOSO**, **Jean-Blaise CLAPASSON**, **Patrick DE SEPIBUS**, **Dejan DOLENAC**, **Mary-Line FASOLETTI**, **Maurice FELLI**, **Marc-Henri FERMONT**, **Brock FIEDLER**, **Anne-Sylvie GAY**, **Jean-Michel GIL**, **Bernard GRANDJEAN**, **Martin GRANDJEAN**, **André HEFTI**, **Blaise HEFTI**, **Eliane HUBERT**, **Jacques MANIGLEY**, **Silvano MELI**, **Catherine MOILLEN GIOBELLINA**, **Serge MOREL**, **John MORIER**, **Deniz MUTLU**, **Jean-Robert NEVEU**, **Daniel NIKLES**, **Kimberly OPPENHEIM**, **Fabian PAVILLARD**, **René PAVILLARD**, **Eric PELLAUD**, **Sonia RAUSIS**, **Jan SANDEN**, **Michel TAUXE**, **Philippe TISSOT-DAGUETTE**, **René VAUDROZ** et **Yvan ZBINDEN**.

Excusés : Mesdames et Messieurs **Théophile CUCHE**, **Gabrielle GUIGNARD**, **Sébastien LIETTA**, **Irène MOKVELD**, **Vincent MOTTIER**, et **Alain URECH**.

Absent : **Diana MELLY**

Le premier appel fait constater la présence de 38 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Monsieur **NIKLES** précise qu'en l'absence de l'huissière, Madame **CART**, Monsieur **BELKACEM** officiera à sa place en cas de besoin.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2012

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2012 a été adressé à chaque Conseillère et Conseiller, le Président n'en donne donc pas lecture. Aucune remarque n'est formulée. Toutefois, Monsieur **MOTTIER**, excusé ce soir, a envoyé un courriel à Monsieur **NIKLES** qui en donne lecture :

➤ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'intervention de Monsieur **Eric BARROUD**, concernant l'entretien des sentiers pédestres, ainsi qu'à la réponse de Monsieur **RIME** qui précise que Monsieur **SAUSER** comptabilisait quelques 200 heures supplémentaires à la fin de la saison hivernale, la parole m'a été accordée peu après alors que deux autres sujets, totalement différents, avaient été abordés.

Le procès verbal retranscrit en bas de la page 55 :

Monsieur **Vincent MOTTIER**, Entente leysenoude :

Les heures supplémentaires de Monsieur **Philippe SAUSER** devraient être reprises en automne plutôt qu'en été.

Je tiens à souligner que cette intervention n'est absolument pas dirigée personnellement contre Monsieur **SAUSER**. Dès lors, je souhaite l'addenda suivant au procès verbal :

Par son intervention lors de la séance du Conseil communal du 4 juillet 2012, Monsieur **Vincent MOTTIER** (Entente leysenoude) n'a jamais souhaité préjudicier personnellement Monsieur **SAUSER**. Il n'a fait que reprendre le nom d'un collaborateur cité par le Municipal. Le but essentiel était d'adjoindre une notion de bonne gestion organisationnelle qui prévoit la compensation des heures supplémentaires durant les périodes qui ne nécessitent pas une présence indispensable du personnel.

Monsieur **NIKLES** ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, l'annotation de Monsieur **MOTTIER** sera transcrite dans le prochain procès verbal et avec annotation dans le procès verbal en question.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il prie les Conseillers qui acceptent ce procès verbal tel que présenté de bien vouloir s'exprimer en levant la main.

Celui-ci est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cet ordre du jour a également été envoyé à tous les Conseillers. Cependant, Monsieur **NIKLES** souhaite le modifier et y ajouter un point supplémentaire après le point 9 de l'ordre du jour qui vous a été communiqué, soit :

10. Nomination d'un membre de la Commission de gestion et d'un membre au sein de l' AISOL.

Monsieur **NIKLES** donne lecture de cet ordre du jour modifié :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2012
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
3. Assermentation(s)
4. Communications du Bureau
5. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 08/2012 :
Organisation d'un appel d'offres en procédure sélective à deux tours pour les infrastructures scolaires y compris validation du site.
6. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 09/2012 :
Adhésion de la Commune de Leysin à l'entente intercommunale des SDIS.

7. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 10/2012 :
Arrêté d'imposition pour l'année 2013.
8. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 11/2012 :
Achat de la parcelle RF 389 de Madame Roussy Wessner Catherine, rue de la Cité.
9. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 12/2012 :
Règlement sur la naturalisation.
10. Nomination d'un membre de la Commission de gestion et d'un membre au sein de
l'AISOL.
11. Communications de la Municipalité
12. Interpellations
13. Postulats
14. Motions
15. Propositions individuelles

Monsieur **NIKLES** ouvre la discussion :

Monsieur **MANIGLEY** demande la parole.

Il demande juste que les intitulés soient les mêmes dans les préavis que dans le texte de l'ordre du jour.

Par exemple, le préavis n° 08/2012 mentionne : "Organisation d'un appel d'offres" sur la convocation et le préavis indique "Crédit d'études pour l'organisation pour un appel d'offres", de même pour le préavis n° 12/2012.

Monsieur **NIKLES** précise qu'il sera tenu compte de ces remarques lors de la rédaction des prochains ordres du jour et, la parole n'étant plus demandée, clôt la discussion.

Selon l'art. 65 du règlement du Conseil, Monsieur **NIKLES** soumet cette modification à l'approbation et prie les Conseillers d'accepter cet ordre du jour modifié en levant la main.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec sa modification.

3. ASSERMENTATION

Monsieur **NIKLES** a reçu la démission de Madame **Diana MELLY** qui siégeait au sein du Forum socialiste et donne lecture de sa lettre de démission :

➤ Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, je te fais part de ma démission au sein du Conseil communal de Leysin. En effet, suite à une opportunité professionnelle, j'ai été engagée à Lignières, dans le canton de Neuchâtel. Je déménagerais donc en octobre - novembre 2012. Je voudrais remercier le Conseil pour la confiance qu'il m'a

accordée durant ces quelques années où j'ai eu le plaisir de participer à diverses commissions.

Je t'envoie, Monsieur le Président, mes meilleures salutations et amitiés.
Diana MELLY

Dans sa qualité de première viennent-en-suite du Forum, Madame **Annelise NIKLES** est assermentée et occupera le siège vacant.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

NAISSANCES

C'est avec plaisir que Monsieur **NIKLES** souhaite la bienvenue à 8 nouveau-nés. Il s'agit de :

Minire KRASNIQI

Arthur COTTIN

Alexandre RADOSAVLJEVIC

Keren LEHOUELLEUR

Lenny GOTTRAND

Sarah KANTZ

Nolan CURRAT

Charlyne MESSOLO

Félicitations aux heureux parents.

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de cinq personnes habitant dans la Commune. Il s'agit de :

Minire KRASNIQI

Roger PAYNE

Jean Philippe REYMOND

Jean-Michel PIROIA

Michael Alan McCARTNEY

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

VOTATION FEDERALE DU 23 SEPTEMBRE 2012

N° 01 Objet : Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale

Taux de participation pour notre commune	39.82 %
Oui	71.43 %
Non	28.57 %

N° 02 Objet : Initiative populaire sur la "Sécurité du logement à la retraite"

Taux de participation pour notre commune	39.82 %
Oui	32.75 %
Non	67.25 %

N° 03 Objet : Initiative populaire "Protection contre le tabagisme passif"

Taux de participation pour notre commune	39.82 %
Oui	39.32 %
Non	60.68 %

Monsieur **NIKLES** a été interpellé par la Commission de gestion à propos de l'intervention de Monsieur **MOTTIER** lors du dernier Conseil où il évoquait le délai de remise des rapports, notamment celui de la Commission des finances.

Après avoir pris connaissance du document interne mentionné par Monsieur **MOTTIER** et évoqué dans le dernier procès verbal, page 49, Monsieur **NIKLES** a relu attentivement le règlement du Conseil ainsi que la loi sur les communes et précise qu'aucune date particulière autre que celle du délai au 31 mai est fixée à la Municipalité. Le document interne mentionné par Monsieur **MOTTIER** n'a donc pas de valeur juridique et ne constitue qu'une base de travail.

Egalement interpellé par Monsieur **BRUGGER**, du groupe "Leysin Pour Tous" en ce qui concerne les délais de transmission des préavis aux conseillers, Monsieur **NIKLES** tient à donner les précisions suivantes :

- Selon Madame **N'GUYEN** du SeCRI à Lausanne : "Il n'y a pas de délai mentionné dans la loi sur les communes ni dans le règlement du Conseil de Leysin". C'est un usage qui veut que, dans notre Commune, les préavis soient envoyés au minimum 30 jours avant le prochain conseil.

Pour ce qui est de ce Conseil, les préavis ont été validés le 25, envoyés le 26 et reçu le 28 septembre 2012.

Lors du dernier Conseil, Monsieur **NIKLES** avait demandé qu'on lui fasse part de propositions concernant l'attribution des jetons de présence de la dernière séance du Conseil avant la pause estivale. N'ayant pas reçu de proposition, Monsieur **NIKLES** a décidé de les allouer à la section junior du "**YOSEKAN BUDO**" de Leysin ; les 45 enfants actifs au sein du club en tireront profit.

Depuis la dernière séance du Conseil, Monsieur le Président s'est rendu à plusieurs représentations :

- Jeudi 16 août : réception de **Nicola SPIRIG**, championne olympique de triathlon que nous félicitons encore vivement.
- Samedi 8 septembre : assemblée générale de Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette
- Jeudi 13 septembre : réception des nouveaux bourgeois de Leysin
- Samedi 22 septembre : réception des jeunes citoyens nés en 1994 où une fort intéressante présentation du Groupement forestier a eu lieu. Les jeunes citoyens ont eu l'occasion de participer à la prévention des glissements de neige en plantant des

arolles près des paravalanches. La journée a été organisée d'une excellente manière par Madame **JULMI**, et nous la remercions vivement.

- Samedi 6 octobre : Leysathlon et remise de la légion d'honneur à Monsieur **Gilbert FELLI**.
- Dimanche 28 octobre, représenté par le Vice-président Monsieur **MOTTIER**, commémoration du 11 novembre, aux Larrêts, en présence du Consul de France et de celui de Pologne.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGEES D'ETUDIER LE PREAVIS N° 08/2012 :

CREDIT D'ETUDE POUR L'ORGANISATION D'UN APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE SELECTIVE A DEUX TOURS (ARCHITECTES ET INGENIEURS CIVILS) POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LEYSIN Y COMPRIS VALIDATION DU SITE D'IMPLANTATION.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (Forum socialiste), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 08/2012 qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées par la Municipalité.

Monsieur Martin GRANDJEAN (Forum socialiste), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées par la Municipalité.

Monsieur **Daniel NIKLES** a reçu un amendement du groupe "Leysin Pour Tous", et il en donne lecture.

- Leysin, le 1^{er} novembre 2012.

Au Président du Conseil communal de et à Leysin,

Monsieur le Président,

Les Conseillers nommés ci-dessous désirent apporter un amendement au point 9, conclusions du préavis n° 08/2012, soit :

Annuler le point n° 2 et le remplacer par les deux points suivants :

- 2a. de proposer deux sites alternatifs au minimum avec les avantages et inconvénients de chacun.
- 2b. de faire avaliser le choix du site par les conseillers communaux lorsque les coûts totaux des deux choix alternatifs, comprenant les frais de délocalisation des élèves, ainsi que les estimations de possibilités de réalisations d'actifs auront été étudiés.

En espérant que les Conseillers appuient cet amendement, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom des Conseillers :

- Irène MOKVELD
- Pascal BRUGGER
- Jean-Claude BONELLI
- Patrick DE SEPIBUS
- John MORIER
- Philippe TISSOT

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (Leysin Pour Tous) souhaite expliquer la raison de cet amendement.

Il semble un peu difficile par rapport au site d'implantation actuel de perdre tous les actifs que représentent les bâtiments scolaires actuels. Si la Municipalité décide de vendre ces actifs en rapport avec le prix du marché, le collège principal pourrait rapporter environ fr. 1 à 1.2 million ; le Verger vaudrait lui environ fr. 400'000.- à 500'000.- ; Belmont rapporterait fr. 700'000.- à 800'000.-.

Si on y ajoute les deux terrains limitrophes, plus éventuellement le petit chalet de la bibliothèque, cela pour y faire, par exemple, des appartements, on pourrait récolter environ fr. 4'000'000.- voire plus, si les affaires sont bonnes.

Si nous implantons le nouveau collège à cette place, nous perdrons ces actifs et nous ne pourrons pas encaisser le montant de cette vente, somme qui pourrait aider à la réalisation du nouveau collège.

Par contre, si nous construisons ce collège sur un autre terrain qui appartient à la Commune, nous pourrions réaliser ces actifs, ce qui diminuera le prix du collège de plus d'un tiers de son prix. Nous pensons donc qu'il faudrait étudier un choix alternatif plutôt que d'implanter le collège sur le site actuel.

Il y a également d'autres aspects à prendre en compte. Nous avons 2-3 idées à soumettre, par rapport à l'emplacement. Le premier serait près du Centre Sportif, le second au centre du village.

Près du Centre Sportif, au niveau de la circulation, ce serait préférable au site actuel très encombré par les voitures des parents qui amènent leurs enfants à l'école. Il y aurait également le côté social et culturel à mettre en évidence. Les enfants pourraient faire du sport après l'école et seraient ainsi encadrés dans divers clubs sportifs. Ce serait un aspect non négligeable que beaucoup de communes offrent aujourd'hui.

Voilà en résumé la raison de cet amendement. Nous ne sommes nullement contre la construction d'un nouveau collège mais nous souhaitons que la Municipalité prenne un peu plus de temps afin d'étudier d'autres possibilités quant au lieu d'implantation.

Monsieur **René VAUDROZ** (Entente leysenoude) :

En tant que Président de la Commission des finances d'étude du préavis, il précise que le rôle de cette Commission est d'étudier l'aspect financier et non d'entrer dans de longs débats comme cela s'est produit.

Il estime que Monsieur **Jean-Claude BONELLI** a raison sur le plan financier, mais serait-il prêt à investir autant d'argent dans ce projet ? Monsieur **VAUDROZ** souhaite préciser ceci :

- le côté positif du site actuel, soit 8'500 à 9'000 m² de zone à bâtir, ce qui permettrait une éventuelle extension du collège dans les 20 à 30 prochaines années.
- Avec la somme citée, il faut penser à l'éventuel achat de terrains que la Municipalité devrait faire dans d'autres zones. Vers la Place des Feuilles, il y a entre 4'500 et 5'000 m² à disposition, ce qui empêche toute extension future. De plus, c'est une zone de loisirs, si des enfants arrivent vers le Tobogganing, ou le Jardin des Neiges, ceci proche d'un parking, plus la Maison du Sport, la patinoire, le tennis, cela fait trop d'éléments dans cette zone pour y implanter une école. On ne doit pas mélanger les zones de loisirs avec une zone d'études, même au détriment du côté financier.
- Il propose donc de refuser cet amendement, en raison du coût financier et de la perte de temps que celui-ci engendrerait.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (Leysin Pour Tous) souhaite répondre à ce qui vient d'être dit.

D'abord, il n'a jamais été question d'implanter un collège sur un terrain de 4'000 m², Le terrain auquel il pense fait 8'800 m² donc de quoi attendre l'avenir sereinement, et permet même d'y construire autre chose dessus. Il y a encore deux autres excellentes solutions, de mêmes proportions. Monsieur **BONELLI** est d'accord que nos enfants doivent bouger, sans leur demander d'aller à pied soit à l'école, soit à la gym, mais d'être dans un lieu où ils pourraient faire du sport après l'école. Dans beaucoup d'endroits, on voit des écoles près des Centres Sportifs et le bruit ne dérange apparemment pas, vu les techniques de constructions et les matériaux existants.

L'aspect financier est aussi important au vu de ce qu'on entend pour les années 2013 et 2014, notamment à cause de la facture sociale toujours en augmentation et des charges du canton reportées sur les communes. Si nous pouvons économiser environ 5 millions de francs en vendant quelques actifs dont nous n'avons plus besoin, nous ne devons pas négliger ce point.

Il est clair que je n'ai nulle envie d'acheter ces bâtiments mais des personnes intéressées par l'immobilier sauraient les transformer en appartements à louer ou à vendre en résidences principales. Plusieurs exemples à Leysin de bâtiments transformés en appartements montrent que cela est faisable.

La Commune de Leysin va investir une somme importante, ce qui incite à prendre 2-3 mois supplémentaires de réflexion afin d'étudier à fond cette question. Nous ne prenons aucun risque mais serons ainsi sûrs de notre choix. Il demande donc au Conseil d'accepter cet amendement.

Monsieur **Pascal BRUGGER** (Leysin Pour Tous) :

J'ai fait partie de la Commission chargée d'étudier ce préavis et effectivement, de bonnes idées en sont sorties. Ce que nous avons entendu par rapport à la Place des Feuilles avec toutes ces interrogations sur l'enseignement est exact. Par contre, un temps de réflexion ne change rien à notre décision et le rapport de la Commission reflète exactement notre position. Cet amendement ne change rien au préavis mais nous laisse le temps éventuellement d'avoir une meilleure idée.

Monsieur **Patrick DE SEPIBUS** (Leysin Pour Tous) :

Pour faire suite à ce qui vient d'être dit, les deux rapports mentionnent le fait qu'un emplacement alternatif soit offert et demande que le point 9 du préavis soit effacé. L'amendement demande juste de mettre les choses au bon endroit, c'est-à-dire si le préavis est accepté sans aucune modification, et sans l'amendement, toutes les remarques qui ont été formulées par les Commissions ainsi que le temps passé à étudier ce préavis seraient oubliées. C'est pourquoi il demande d'accepter cet amendement.

Monsieur **René VAUDROZ** (Entente leysenoude) :

La Municipalité a pris une décision à l'unanimité et la Commission a étudié tous les aspects de ce préavis y compris l'achat éventuel de terrains. En finalité, la majorité de cette Commission a opté pour le choix de l'emplacement actuel, notamment à cause des transports publics, et de la Maison de Commune. Les membres de cette Commission n'ont pas bâclé le travail mais ont bien réfléchi à tous les enjeux. La somme de fr. 150'000.- est déjà suffisamment importante et aucun architecte ne travaillera gratuitement. Des études supplémentaires coûteraient encore plus d'argent.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (Leysin Pour Tous) :

Il affirme n'avoir jamais dit que les Commissions avaient bâclé le travail mais, en temps que Conseiller, nous avons le droit d'émettre nos opinions. La démocratie de ce pays nous autorise à émettre des opinions contraires à celles de la Municipalité qui nous a pris au dépourvu en imposant le choix du site dans le préavis. Toujours est-il que nous avons d'autres idées et que d'autres terrains peuvent être trouvés, ce qui n'est pas notre travail actuellement.

L'exécutif avec notre Municipal amèneront leurs idées ultérieurement et l'opinion du groupe "Leysin Pour Tous" est que beaucoup d'argent va être dépensé et qu'il serait bon de prendre encore un peu de temps afin de bien étudier une dépense si importante qui grèvera le budget de la Commune pour de nombreuses années. D'autres projets ultérieurs importants seront peut-être impossibles à cause de cet investissement et cela mérite réflexion.

Nous souhaitons juste que quelques mois supplémentaires soient pris afin de trouver un ou deux autres lieux plutôt que le site actuel, ce qui ne remet pas en cause notre accord sur la construction de ce collège. Le prix du collège ne changera pas et en quelques semaines, des idées peuvent être apportées quant au lieu d'implantation. S'il y a la possibilité de réaliser des actifs, et ainsi faire baisser le prix de l'investissement, nous estimons que cela est bon à prendre et mérite que l'on prenne le temps nécessaire. Cela permettrait peut-être de réaliser un collège excellent pour nos élèves.

Monsieur **Jean-Michel GIL** (Forum socialiste) :

Il demande à Monsieur **BONELLI** où sont les 3 ou 4 terrains proposés. La Commission n'a jamais entendu parler de terrains de cette surface autre que celui de l'école actuelle.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (Leysin Pour Tous) :

J'estime qu'il faudrait plus de temps ce soir pour étudier cette question et je précise que l'un de ces terrains (de 8'800 m²) se situe en face de la patinoire, espace parfait pour une école. Le deuxième terrain est le New Sporting. Leysin a un gros problème actuellement, celui du parking pour les remontées mécaniques, qui est, d'après moi, une catastrophe. Beaucoup de choses se disent mais verrons-nous un jour quelque chose se réaliser ?

Un rapport dit qu'il faudra dépenser rapidement environ fr. 3.6 millions pour la rénovation des Centres Sportifs. Au lieu de 4 tennis couverts défectueux et 4 tennis découverts en bas du Centre des Sports, pourquoi ne pas les couvrir en matériau léger pour une courte période. Le fait d'ôter ces 4 tennis du New Sporting ainsi que le garage à côté nous donnerait environ 6'000 m² constructibles pour environ quarante classes. Nous pourrions garder la piscine et l'Office du Tourisme à leurs emplacements actuels et l'école serait ainsi au centre du village, nos enfants pourraient donc s'y rendre à pied.

Les Remontées Mécaniques pourraient également construire deux étages de parking souterrain car grâce au dénivelé, nous pourrions construire 380 places de parc proches du départ des remontées mécaniques, ce qui résoudrait rapidement de nombreux problèmes. Je ne souhaitais pas évoquer ce problème si technique ce soir mais je pense que cette possibilité pourrait être réalisable.

La troisième solution serait en face du Centre des Sports, Monsieur **GROSS** serait prêt à vendre le camping à un prix relativement modéré. Le terrain du camping est énorme et une possibilité de développement du Centre des Sports serait possible ultérieurement. La totalité de ce terrain n'est pas indispensable pour une école. Nous vous proposons déjà trois sites qui méritent d'être étudiés.

Monsieur **Eric BARROUD** (Entente leysenoude) :

La discussion de ce soir démontre la complexité du projet et effectivement des idées en ressortent mais nous parlons depuis des années de la problématique des écoles, les conditions de l'enseignement ne sont pas optimales. Certaines interventions de ce soir qui disent qu'on ne se laisse pas le temps d'étudier diverses variantes me surprennent étant donné que la Municipalité travaille sur ce projet depuis des années.

L'implantation du site a certainement déjà été évoquée et réfléchi par la Municipalité et acceptée à l'unanimité. La réflexion a déjà eu lieu et nous devons maintenant, soit faire marche arrière et réfléchir à d'autres investissements quant aux Centres Sportifs et zones de loisirs, en pensant aux économies que nous pourrions réaliser en vendant les bâtiments de l'école actuelle, soit avancer. Je vous propose donc de refuser cet amendement.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (Leysin Pour Tous) :

Je me sens obligé de répondre car certaines erreurs ont été dites. Je répète ne pas négliger le travail fait par les Commissions mais j'ai constaté que certaines personnes du groupe "Entente leysenoude" n'étaient pas toutes d'accord avec le site choisi par la Municipalité, ce qui est transcrit sur les deux rapports. Je ne critique nullement le travail fait. En restant sur la position du site actuel, nous perdons peut-être une opportunité de réaliser quelques actifs non négligeables. Il est impératif de faire le nécessaire pour

l'école mais Leysin vit grâce au tourisme et nous devons y songer, soit en réalisant un système de transports de personnes soit en construisant un parking au centre du village, ce qui ferait vivre les commerçants de notre village. Je répète qu'il faut prendre le temps avant d'investir dans ce projet et le fait de réaliser des actifs pour quelques 4 millions de francs au lieu de démolir ces bâtiments permettrait de réaliser une école supérieure en matière de qualité et en infrastructures.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historiquement parlant, le dernier Conseil communal de la dernière législature, avait déjà voté un crédit afin d'étudier les possibilités de travailler sur les infrastructures scolaires existantes. A partir de là, nous avons même dit dans le préavis que les élèves des classes 1 à 8 HARMOS resteraient à Leysin et les classes 9 à 11 seraient regroupées au Sépey avec les deux autres communes, ce qui a conduit à de longues discussions avec les deux autres communes.

Nous avons mandaté un bureau d'architectes, qui nous a rendu son travail, et les trois variantes proposées ont été étudiées. A cela s'ajoute une quatrième variante, en face du Centre Sportif, à côté de la Maison des Sports, sur un terrain de 4'500 m².

Avant l'été, nous avons souhaité rencontrer tous les Conseillers communaux de Leysin délégués de l' AISOL, afin de leur présenter les travaux sur les infrastructures scolaires. Nous n'avons malheureusement pas pu trouver de date car il manquait toujours au moins une des personnes ou un des partis concernés. Nous avons réessayé après la saison d'été, mais là aussi, cela s'est révélé impossible.

Comme je l'ai dit à la Commission, je ne fais aucun reproche mais il est temps d'avancer et de présenter le préavis. Si celui-ci n'était pas mis à l'ordre du jour, nous perdriions encore du temps supplémentaire.

Lors de la Commission des finances, j'ai été pris au dépourvu par les questions de cette Commission, celle-ci ayant débattu sur des questions autres que financières. N'ayant pas avec moi toute la documentation relative aux diverses variantes, je ne m'attendais pas à ce genre de débats et n'ai pas pu répondre exactement à la Commission, d'où le rapport rédigé dans ce sens.

Suite à cela, en séance de Municipalité, j'ai dit que le prochain préavis aussi délicat que celui-là, la Commission des finances ainsi que celle du préavis devront être réunies ensemble afin d'avoir les mêmes informations.

Je comprends que la problématique du site est un élément sensible, ainsi que la démolition du collège. Je pense que réfléchir à un autre site ne fera que reporter d'autres problèmes. Nous mélangeons cette affaire précise avec d'autres affaires. La Municipalité a aussi imaginé, dans l'une des variantes, vendre Belmont, ainsi que le Verger, à des prix corrects, ceux mentionnés ce soir étant surfaits.

La Municipalité a pris deux ans pour étudier la problématique du futur collège et, le 19 décembre dernier, le préavis a enfin été accepté à l'unanimité. D'après moi, ce projet est le meilleur et permettra de construire rapidement les infrastructures scolaires dont nous avons besoin, et avec la meilleure rentabilité possible. Toutes les autres variantes vont nous amener d'autres soucis qui repousseront encore ce projet. Si le Conseil

refuse ce préavis ce soir, la procédure sélective ne pourra pas débiter. D'après moi, le site actuel est le meilleur notamment grâce à la proximité du train.

Notre plan directeur communal, que les anciens du Conseil connaissent, a mis dix ans à voir le jour, et a été validé par tous les organismes concernés. C'est un outil de référence, longuement réfléchi. Il est sorti en 2007 et nous aide à savoir comment se diriger. Les membres de la Commission des finances ont d'ailleurs du recevoir un courriel de l'Administration les incitant à se référer au rapport de la Commission du préavis ad 'hoc.

Le développement de Crettex-Jaquet mérite que nous gardions le terrain limitrophe.

Monsieur **Patrick DE SEPIBUS** (Leysin Pour Tous) :

Je souhaite d'abord remercier Monsieur le Syndic pour ces éclaircissements. Par contre, je suis étonné que l'on se prononce sur le côté financier de la chose et sur son emplacement alors qu'aucune étude par rapport à la délocalisation des élèves n'a encore été faite. Le fait de délocaliser les élèves pendant environ deux ans, éventuellement dans des containers, ou dans d'autres lieux de cours, est un flou complet. Nous devons aujourd'hui nous décider sur un site alors que nous n'avons pas toutes les données, ce qui me dérange personnellement.

Monsieur **René VAUDROZ** (Entente leysenoude) :

Pour faire suite à Monsieur **DE SEPIBUS**, nous allons lancer un concours d'architecture. Ces professionnels vont certainement étudier tous les aspects et en tenir compte dans le budget.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

La question de Monsieur **DE SEPIBUS** est pertinente. Si nous démolissons tout, nous devons effectivement reloger les élèves pendant deux ans. Par contre, dans l'une des variantes, nous avons pensé, en laissant les élèves sur place, à construire quelque chose de temporaire. Mais en construisant ailleurs, le problème se posera aussi.

Le crédit d'étude pour le développement des Centres Sportifs est lié à celui de l'école et en mélangeant ces projets, nous n'aurons pas de collège en 2017 car d'autres ennuis verront le jour. Il est préférable d'avancer pas-à-pas et d'être sûrs de ce que nous faisons, plutôt que de vouloir d'immenses projets irréalisables. Nos infrastructures doivent impérativement être rénovées et transformées, voire reconstruites maintenant. Le développement touristique et le développement scolaire ne doivent pas être mélangés; l'affectation des terrains est faite pour cela.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (Forum socialiste) :

En tant que rapporteur de cette Commission, et comme tous les autres membres de cette Commission, j'ai beaucoup réfléchi à la question mais j'ai surtout apprécié le fait que la démocratie de la Commune fonctionne avec un exécutif et un législatif. En tant que membre de Commission et Conseiller communal, nous avons une position législative et avons la possibilité de dire non à l'exécutif. Je tire mon chapeau à l'exécutif, qui prend des décisions. Dans cinquante ans, on vous dira peut-être que vous avez été de fiefés "je-ne-sais-quoi" avec ce projet-là, mais c'est le risque à prendre et c'est sans doute pour cela que l'on ne se présente pas à l'exécutif, pour pouvoir passer des nuits tranquilles.

J'apprécie le souci, mais si deux ans de travail a été fait, j'ai entière confiance en notre exécutif et je les félicite de prendre cette charge. Nous pourrions parler des heures de détails, tel que des salles de gym, nous en avons besoin de deux et ce n'est pas dans les tennis que nous pouvons les construire. Il est temps maintenant de décider et je vous propose de refuser cet amendement.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (Leysin Pour Tous) :

Je souhaite juste dire encore quelque chose. Premièrement, et parce qu'on me prête des mots que je n'ai pas dit, je ne suis pas et n'ai pas de projets mégalos, les projets que nous avons proposés sont réalisables, et même moins chers, et j'en suis convaincu.

Vous m'avez forcé à parler de détails, mais je vous avais prévenu que le moment était mal choisi, que notre Municipal devait présenter un projet en municipalité. Vous avez souhaité connaître nos opinions, bonnes ou pas, et je n'ai aucun avantage dans tel ou tel projet. Il nous semble que ce site n'est pas la meilleure solution. Plusieurs membres des Commissions partageaient aussi cet avis, et au vu des rapports rédigés, nous voulions juste ouvrir le débat.

Je souhaiterais que l'amendement passe car cela ne stoppera pas la machine mais remettra juste en question deux ou trois petites choses qui coûteront peut-être fr. 20'000.- ou 25'000.- de plus mais sur 15 millions d'investissement, ce n'est pas si grave. Je vous prie d'accepter cet amendement pour le bien de Leysin.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **NIKLES** propose de passer au vote sur l'amendement proposé par le groupe "Leysin Pour Tous". Il vous rappelle que le vote des amendements laisse entière liberté sur le vote futur et relit l'amendement.

Les Conseillers votent à main levée. Cet amendement est soumis au vote et est refusé à la majorité.

Monsieur le Président décide de passer au vote sur le préavis. Il en lit les conclusions qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 150'000.- pour financer l'organisation d'un appel d'offres en procédure sélective à deux tours (architectes et ingénieurs civils) pour le développement des infrastructures scolaires de Leysin,
2. d'avaliser le choix du lieu d'implantation des nouvelles infrastructures scolaires sur le site actuel,
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes,
4. d'imputer cette dépense avec la demande de crédit d'ouvrage et amorti en même temps que celui-ci.

Les Conseillers acceptent le préavis n° 08/2012 à l'unanimité.

6. **RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 9/2012 : ADHESION DE LA COMMUNE DE LEYSIN A L'ENTENTE**

INTERCOMMUNALE DU SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE LEYSIN, ORMONT-DESSOUS ET ORMONT-DESSUS.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (Forum socialiste), lit, en l'absence du Rapporteur, Monsieur **LIETTA**, le rapport de la Commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accepter la convention sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)
2. d'accepter le Règlement de l'entente intercommunale du SDIS et de son annexe
3. d'autoriser l'adhésion du SDIS de Leysin à l'entente intercommunale SDIS

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 10/2012 : ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2013.

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (Forum socialiste), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2013 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Cette conclusion est soumise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉES D'ETUDIER LE PREAVIS N°11/2012 : ACHAT DE LA PARCELLE RF N° 389 AU LIEU-DIT "LA PLACE LARGE" 1851 M²

Monsieur **Jacques MANIGLEY** (Forum socialiste), Rapporteur, lit le rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (Forum socialiste), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Blaise CLAPASSON** (UDC) :

Je précise que les finances communales vont au devant de jours difficiles, principalement à cause de l'explosion de la facture sociale, du report toujours plus important des charges cantonales sur les communes, et des divers projets d'envergure relatifs aux infrastructures scolaires et sportives. Dès lors, il est indispensable de se fixer des priorités afin de ne pas se retrouver en difficulté financière. Ce terrain, convoité par la Municipalité, ne jouxtant pas immédiatement la parcelle RF n° 388, sur laquelle est implantée le Centre Sportif, me laisse quelque peu sur ma faim quant à la stratégie de notre exécutif. Dès lors, à moins que la Municipalité nous éclaire à ce sujet, quant à ces intentions et à l'utilisation de cette parcelle, je vous invite à refuser l'octroi du crédit de fr. 181'400.-.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

J'entends bien l'interpellation de Monsieur **CLAPASSON** et précise que Madame **ROUSSY WESSNER** a approché elle-même la Municipalité. C'est une opportunité pour la Commune d'acheter ce terrain et il jouxte quand même la parcelle juste en dessous. Cela va de pair avec le déplacement des Centres Sportifs à la Place des Feuilles. Si nous avons 1'800 m² supplémentaires à cet emplacement, cela nous évitera des soucis dans les négociations futures. Le prix de fr. 98.- le m² était, au départ plus élevé de 25%.

J'ai peut-être omis de dire à la Commission des finances, après vérification auprès de notre fiduciaire, que cela représente un patrimoine financier, donc pas indispensable à l'exploitation quotidienne de la Commune. Cela ne nécessite pas forcément un amortissement.

Un emprunt négocié avec un établissement bancaire à 1.5 - 1.6%, coûterait, annuellement, environ fr. 2'800.- d'intérêts. C'est une opportunité pour le développement futur et même si nous n'avons actuellement pas d'avis clair sur ce que nous allons en faire, ce sera une négociation de moins à faire. Lorsque nous voudrions aménager tout le quartier, parce que nous n'aurons plus le Centre Sportif à cette place, nous devons faire un plan partiel d'affectation. Nous avons donc besoin des propriétaires des terrains concernés, il en reste trois. Celle de Madame Roussy WESSNER, une parcelle qui va jusqu'à la route appartenant à une famille plus celle appartenant à la Société du Gaz de la Plaine du Rhône.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 181'400.-, plus les frais usuels pour l'achat de la parcelle RF no 389 au lieu-dit "La Place Large"
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2013.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à la majorité.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS N° 12/2012 : NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL ET SON ANNEXE SUR L'ACQUISITION ET LA PERTE DE BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LEYSIN.

Monsieur **Blaise HEFTI** (Entente leysenoude) Rapporteur, lit le rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion. Il lit la conclusion du préavis qui est :

- d'adopter le règlement communal et son annexe sur l'acquisition et la perte de bourgeoisie de la commune de Leysin et d'abroger le règlement du 1^{er} octobre 1993, modifié le 19 décembre 1996.

Cette conclusion est soumise au vote. Elle est acceptée à la majorité.

10. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION ET D'UN MEMBRE AU CONSEIL A L' AISOL

En date du 23 août, la Présidente de la Commission de gestion m'a transmis la démission de Monsieur **DOLENAC** de cette Commission. En référence à l'art. 41 du règlement du Conseil communal, qui règle les vacances au sein des Commissions, le siège étant à repourvoir au sein de l'Entente leysenoude, il demande à Madame **HUBERT** de présenter la proposition de l'Entente :

Madame Eliane **HUBERT** (Entente leysenoude) propose Madame **Mary-Line FASOLETTI**.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Il n'y en a aucune. Avant de passer aux votes formels, il demande que ceux-ci soient faits à main levée. Ce mode de faire est accepté à l'unanimité.

Madame **Mary-Line FASOLETTI** est nommée à l'unanimité membre de la Commission de gestion.

En remplacement de Madame **Diana MELLY**, démissionnaire de l' AISOL, toujours en référence à l'art. 41 du règlement du Conseil cité précédemment, le siège vacant étant à repourvoir au sein du Forum, il demande à Monsieur **Bernard GRANJEAN** de faire une proposition.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (Forum socialiste), propose Madame **Annelise NIKLES**.

Madame **Annelise NIKLES** est nommée à l'unanimité comme membre de la Commission AISOL.

Le Président félicite Mesdames **FASOLETTI** et **NIKLES**.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame **Marie-José JULMI**, Municipale:

- Concernant l'étude du collège intercommunal, le rapport a été rendu et présenté aux trois Municipalités. Ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine séance inter municipalités du 20 novembre prochain.

Madame **Martine RUCHET**, Municipale :

- Nous avons entamé une étude globale concernant la jeunesse leysenoude. La première partie a été de l'inviter le 7 septembre afin de cerner leurs besoins. Cette réunion a accueilli 87 jeunes de 12 à 18 ans. Ensuite, ils ont répondu à un questionnaire permettant l'élaboration d'un dossier qui a été transmis à la Municipalité. Le groupe Loisirs – Jeunesse, avec l'appui du Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse, et en collaboration avec les jeunes, va concrétiser certains des projets proposés.
- Santé publique : le Dr Bourquin n'assume plus de gardes de nuits et de weekends à partir du 1^{er} novembre 2012. Un médecin assume les gardes jusqu'à 60 ans, il a donc assumé cinq années supplémentaires. Il souhaite de plus réduire son activité et la cesser fin 2013. Le Dr Sohani commencera son activité le 1^{er} décembre 2012 au cabinet du Dr Bourquin, en collaboration avec Madame la Doctoresse Schmalz-Ott.

Monsieur **Denis RIME**, Municipal :

- Noms des rues et numérotations des bâtiments : il y a dix mois, je vous informais sur ce dossier et sur les modifications apportées conformément aux vœux de l'OIT. Ces modifications demandaient, en outre, de situer l'endroit exact de chaque entrée de bâtiments. Cette modification a pris plus de temps que souhaité. A ce jour, le plan modifié avec l'ensemble des remarques vient d'être envoyé au Service de l'Information du Territoire. Dès lors, la Municipalité, par le biais du Contrôle des Habitants, va procéder à l'établissement de chaque nouvelle adresse et celle-ci sera communiquée aux citoyens. Nous passerons alors commande des plaques et numéros de rues dans les meilleurs délais possibles. Il nous faudra encore un peu de temps, plusieurs mois, pour terminer ce travail.
- Au sujet de la remarque de Monsieur **BARROUD** sur la propreté des rues de la Commune : Le délai de la mise à jour de la nouvelle réforme de police et son entrée en vigueur est fixé au 31 décembre 2012. Nous ne sommes pas certains de terminer avant cette date.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

- Mes remerciements aux Commissions qui ont étudié le préavis n° 08/2012 sur les infrastructures scolaires. Je suis bien conscient qu'il n'était pas facile de trouver un chemin et d'avancer dans la bonne direction. J'ai eu beaucoup de plaisir à assister aux deux Commissions, les discussions ont été saines et cela me conforte dans l'idée d'un entretien annuel avec le Conseil pour une séance qui ne soit pas décisionnelle.

- Une invitation vous a été donnée pour le 14 crt, à l'église catholique, pour le concours d'architecture du futur Chalet de l'Entraide. Je vous convie à vous y rendre afin de voir les divers projets réalisés. Le jury en a déjà choisi un et il sera mis à l'enquête publique prochainement.
- Ressources humaines au sein de la Commune :
 1. Madame **Chrystelle BOESCH**, secrétaire au Greffe, a quitté la Commune au 31 octobre dernier.
Elle est remplacée à 80% par Madame **Corinne DELACRETAZ**, qui travaillait jusqu'à présent à 70%, au Contrôle des Habitants.
 2. Un poste est à repourvoir au Contrôle des Habitants à 60%. Demain matin, nous auditionnerons deux personnes de Leysin pour ce poste.
 3. Monsieur **Alexandre FAVRE** du Service des Travaux et des Eaux a donné sa démission pour le 31 décembre 2012. Là aussi, le poste a été mis en soumission. Nous n'avons pas mis d'annonce dans les journaux mais au pilier public et sur le site internet de la Commune. Nous avons reçu deux offres mais Monsieur **FAVRE** sera finalement remplacé, dès le 9 novembre prochain par Monsieur **Pierre-Henri CHESEAUX**. Celui-ci a décidé de réorienter sa carrière et de laisser son entreprise à son gendre et à son épouse, en qui il a toute confiance. Depuis 2004, époque où Monsieur **CALDERINI** était chef de ce service, nous avons eu 6 chefs de service et il serait préférable que cela cesse. Nous avons l'opportunité d'avoir quelqu'un qui connaît la région et le territoire, qui connaît les habitants de la Commune et comment ils réagissent, et sait ce qu'est le déneigement. Nous pensons avoir fait une bonne opération.

Monsieur le Président a pris bonne note d'une séance non décisionnelle proposée par Monsieur UDRIOT.

12. INTERPELLATIONS

Aucune.

13. POSTULATS

Aucun.

14. MOTIONS

Aucune.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Madame **Annelise NIKLES** (Forum socialiste) :

J'ai constaté que les Moloks près de la COOP avaient été installés et étaient déjà opérationnels. Toutefois, j'ai constaté que de nombreuses bouteilles en verre étaient autour. Il n'y a déjà plus de place dans les Moloks. Est-il prévu un ramassage plus fréquent afin de préserver la propreté des lieux ?

Réponse de Monsieur **Richard CALDERINI**, Municipal :

La tournée est de toute façon prévue mais le problème vient aussi d'un problème de réglage car les sacs ne sont pas tous de la même contenance. Il y a trois sacs à l'intérieur des Moloks et le couvercle était tourné de façon telle que la plus grande quantité de verre à récolter n'était pas positionné au bon endroit. Cela sera modifié et le ramassage sera fait.

Madame **Eliane HUBERT** (Entente leysenoude) :

Je souhaite intervenir quant à la numérotation des bâtiments et des rues. Je remercie Monsieur **RIME** mais je constate qu'il nous avait promis de faire cela dans des délais plus rapides, c'est-à-dire pour le mois de mai. Nous avons encore de la patience mais attendons cela pour 2013.

D'autre part, où en est l'étude sur le règlement de la Taxe de séjour ?

Réponse de Monsieur **Denis RIME**, Municipal :

Pour la numérotation des bâtiments et des rues, faire le tour de chaque bâtiment prend beaucoup de temps et c'est une tâche ardue.

Concernant la Taxe de séjour, un avant-projet daté du 29 avril 2012 est discuté en séance de Municipalité, depuis le mois d'octobre déjà. Dans la séance du 1^{er} octobre, et désormais chaque lundi, nous passons du temps à étudier ce projet. Là aussi, ce travail prend du temps et nous devrions avoir terminé d'ici la fin de l'année.

Monsieur **Eric BARROUD** (Entente leysenoude) :

J'aimerais savoir où en est une le projet de discothèque à Leysin.

Réponse de Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

A la question d'un Conseiller demandant que la Commune finance un projet de discothèque, j'avais répondu qu'il n'en était pas question. Depuis, j'ai changé d'avis car, en discutant avec mes collègues, je me suis rendu compte que nous devons faire quelque chose.

Nous avons essayé, pour cet hiver au moins, de trouver une solution provisoire. Cette solution provisoire est irréalisable car elle coûterait trop cher pour seulement un laps de temps aussi court. En clair, nous pensions installer quelque chose sur les tennis à la Place des Feuilles, juste pour cet hiver. Nous avons pris contact avec les membres de l'organisation du Nescafé Champs, ainsi qu'avec l'équipe d'un nouvel événement pour l'hiver prochain, les 22, 23 et 24 mars 2013, le World Wilde Festival, événement musical extraordinaire. Nous avons essayé de monter l'opération avec eux, mais nous arrivons à la somme de fr. 500'000.- ce qui est exorbitant pour un seul hiver.

Par contre, vous pourrez voir une mise à l'enquête publique, courant novembre, d'un projet de construction de discothèque. L'objectif est de dépenser un minimum d'argent afin de savoir ce que pensent les gens car, à chaque projet de discothèque, les gens disent en vouloir une mais pas à côté de chez eux. Il y a plein de solutions et de terrains pour ce projet, aussi nous allons faire cette enquête publique et nous verrons ce que les gens en pensent.

La Place des Feuilles conviendrait en liaison avec le Skate Parc. Si les gens s'opposent à un projet à cet endroit, nous saurons où est le problème. Nous ne sommes que cinq à

discuter et nous soulèverons peut-être un tollé. Mais nous devons effectivement mettre la main au gousset pour faire avancer ce projet s'il est réalisable.

Monsieur **Marc-Henri FERMONT** (Entente leysenoude) :

Je trouve que le marquage des routes sur celle qui mène à Leysin est insuffisant, particulièrement en période de brouillard. On voit très mal où se situe le bas côté de la route, ainsi que le centre de la route. C'est un problème de sécurité et il faudrait vraiment y remédier.

Monsieur **Jan SANDEN** (Entente leysenoude) :

Pour continuer le débat sur la discothèque, je ne connais pas vraiment les droits sur les ouvertures d'établissements publics mais est-il possible de prolonger ces ouvertures, même sur une période limitée ?

Réponse de Monsieur **Denis RIME**, Municipal :

La Municipalité autorise quasiment chaque weekend, si les tenanciers le demandent, des prolongations d'ouverture. La prolongation d'ouverture en elle-même ne dérange pas mais le problème est causé par les nuisances sonores. Aujourd'hui les bars sont proches des habitations et ils ont tendance à mettre la musique plus fort que les 75 décibels autorisés. Nous recevons chaque weekend des plaintes par rapport aux nuisances sonores.

Nous donnons généralement l'autorisation jusqu'à trois heures du matin. Les heures de prolongation sont facturées à raison de fr. 15.- la première heure et ensuite à fr. 35.-.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, le Président demande à la secrétaire de procéder au contre-appel, sans oublier d'ajouter Madame **Annelise NIKLES** à la liste de présences.

Prochaine séance du Conseil communal

Monsieur **NIKLES** remercie l'assemblée de son attention ainsi que la Municipalité pour sa présence.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au **Jeudi 20 décembre 2012 à 20 heures 15.**

Il clôt cette assemblée, lève la séance à 22h00 tout en souhaitant une bonne rentrée à tous.

Leysin, le 13 novembre 2012

Pour le Conseil communal :
 Le Président :  Daniel NIKLES
 La Secrétaire a.i:  Carole FAVRE-JOLIVAT

